

## **Règlement élection « Reine des Roses » 2024**

### **1. Organisateur**

La Fête de la Rose est organisée tous les ans par le Syndicat d'Initiative de la commune de Mondorf-les-Bains (nommé ci-après l'Organisateur) dans le parc thermal de Mondorf-les-Bains de 11h00 à 20h00.

Syndicat d'Initiative  
26, avenue des Bains  
L – 5610 MONDORF-LES-BAINS  
Tél. : (+352) 23.66.75.75  
[info@visitmondorf.lu](mailto:info@visitmondorf.lu)  
[www.visitmondorf.lu](http://www.visitmondorf.lu)

Lors de cette fête, aura lieu l'élection de la Reine des Roses dont le titre est remis en jeu chaque année.

### **2. Conditions de participation**

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Être une femme
- Avoir 18 ans minimum
- S'engager à représenter Mondorf-les-Bains et ses valeurs comme il se doit lors d'événements sur le territoire comme à l'extérieur

### **3. Inscriptions**

La participation à l'élection de la « Reine des Roses » est gratuite, cependant une caution de 50 €, qui sera remboursée en cas de présence après l'événement, sera demandée.

Elle devra s'effectuer via le formulaire d'inscription disponible dans les locaux de l'Organisateur ainsi que sur le site internet : [www.visitmondorf.lu](http://www.visitmondorf.lu), accompagné d'une photo.

Les documents peuvent être transmis par email : [info@visitmondorf.lu](mailto:info@visitmondorf.lu), remis en mains propres aux horaires d'ouverture du bureau ou envoyés par courrier : Syndicat d'Initiative, 26, avenue des Bains, L – 5610 MONDORF-LES-BAINS.

Sont exclus les membres du comité d'organisation, leurs familles ainsi que les conseillères communales.

L'intégralité des dossiers sera contrôlée par l'Organisateur qui retiendra les candidates participantes. La décision de l'Organisateur est définitive et ne pourra pas être contestée. Des renseignements et justifications sur le processus de décision ne pourront être donnés à aucun moment. L'Organisateur garantit aux candidates son impartialité et sa bonne foi.

En cas d'annulation dans les 48 heures précédant l'événement et sans motif valable, la caution de 50 € sera conservée par l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit d'élire lui-même lors de la manifestation et selon ses propres critères, la prochaine Reine des Roses ainsi que sa ou ses dame(s) d'honneur en cas de nombre insuffisant de candidates (minimum de 3)

#### **4. Déroulement du concours en cas d'élection par le public**

Les candidates devront être sur place le jour de l'événement à 11h00 pour l'ouverture officielle et à 11h30 elles seront présentées par un animateur sur la scène une première fois.

Des vestiaires seront disponibles sur place dans lesquels les candidates pourront se préparer.

A compter de l'heure de début prévue du concours, les jetons pourront être offerts aux différentes candidates.

Seuls les jetons avec le logo officiel de l'événement en vente sur place seront pris en compte dans le concours.

Une deuxième présentation aura lieu à 15h00.

A la fin du concours, chaque participante devra remettre son panier à l'Organisateur. Chaque jeton comptera pour 1 voix.

#### **Le premier prix à remporter est :**

- 1 chèque de 600 €
- De « l'argent de poche » à hauteur de 150 € par événement en cas de présence (avec tenue en vigueur: couronne et écharpe) lors des manifestations organisées au sein de la commune et sélectionnées par l'organisateur, à savoir :
  - Lundi de Pentecôte : Stroossemaart
  - Premier dimanche de juin : Fête de la Rose
  - Premier dimanche de juillet : Open Air Restaurant
  - Durant les 3 1<sup>er</sup> week-ends de l'avenant : Marché de Noël
  - Comme à l'extérieur en cas d'invitation nominative (Schueberfouer ...)
  - Invitation au banquet organisé pour la Fête Nationale

**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix :** 200 €

**Du 4<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> prix :** 100 €

### **5. Annulation du concours**

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler le concours, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

### **6. Utilisation de photographies**

Chaque candidate autorise l'Organisateur à :

- ce que des photos de sa personne puissent être réalisées et publiées par le Syndicat d'Initiative dans le cadre de l'événement « Fête de la Rose »
- Utiliser les photos prises lors de l'événement pour les publications suivantes :
  - affiches ou autres impressions réalisées par le Syndicat d'Initiative dans le cadre de la promotion de l'événement « Fête de la Rose » (prochaines éditions)
  - supports imprimés par le Syndicat d'Initiative ;
  - sites internet du Syndicat d'Initiative et de l'Administration Communale;
  - médias sociaux de la commune de Mondorf-les-Bains (Facebook, Instagram, etc.) ;
  - toute autre publication réalisée par le Syndicat d'Initiative

### **7. Acceptation du présent règlement**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement sous peine d'être écartée du concours.

Le règlement du concours est à disposition sur le site internet [www.visitmondorf.lu](http://www.visitmondorf.lu). Le règlement peut également être obtenu sur simple demande auprès de l'Organisateur.

## ACCEPTATION DU PRÉSENT RÉGLEMENT

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_  
précédée de la mention "Lu et approuvé"